



Doubler les effectifs de l'enseignement français à l'étranger, à quel prix ?

Le conseil d'administration de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) s'est réuni le 26 janvier pour étudier le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) qui couvre la période 2021-2023. L'UNSA Éducation et les autres organisations syndicales ont unanimement voté contre. Les moyens donnés à l'opérateur public ne sont pas à la hauteur de l'objectif présidentiel fixé en 2018 prévoyant le doublement des effectifs en 2030. Cet objectif ambitieux ne peut se faire au détriment du réseau existant, dont les établissements sont attractifs et fonctionnent bien.

Aujourd'hui, l'UNSA Éducation constate que le développement du réseau se fait surtout dans des territoires où l'offre d'enseignement français est déjà importante. On crée une concurrence entre les établissements en renonçant aux valeurs fondatrices de l'enseignement français telles que la laïcité. Cette situation est peu lisible voire confuse pour les parents. Au contraire de cette logique de court terme, l'UNSA Éducation est favorable à un développement prioritaire de l'offre d'enseignement français dans des zones géographiques ciblées en lien avec un projet plus large pour la diplomatie française et la francophonie.

Le nombre insuffisant de personnels détachés à l'AEFE ne permet pas d'assurer la qualité d'un service public pour les français de l'étranger. Pour l'UNSA Éducation, les élèves et leurs parents, qui paient parfois des frais de scolarité importants, ne peuvent pâtir de ces choix politiques.

Ivry sur Seine, le 27 janvier 2022,



Boris Faure, AetI Unsa



Djamel Souiah, SE-Unsa



Serge Faure, SNPDEN Unsa

Contact :

Nicolas Anoto, Chargé de mission Presse, 06 21 80 65 75

Adrien Guinemer, Chargé de mission Hors de France, 0049 151 681 67 694